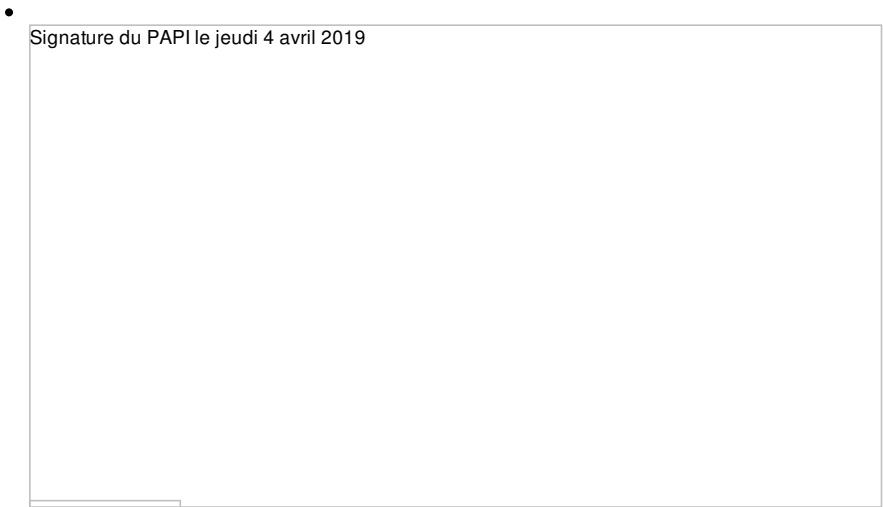


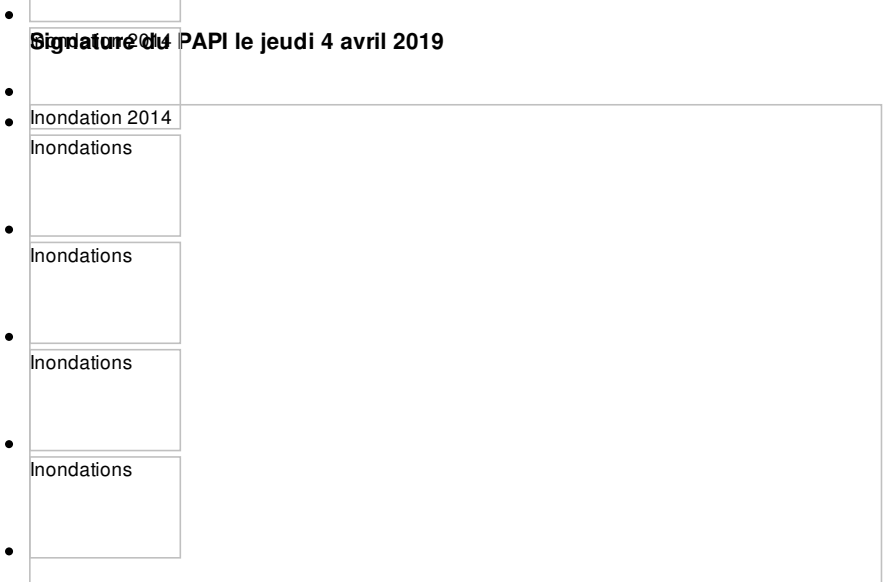


Prévention des inondations

Le territoire de TPM subit régulièrement des crues rapides des cours d'eau qui le traversent, entraînant des dommages matériels et humains. C'est pourquoi, la problématique des inondations est un enjeu majeur pour la métropole. Le jeudi 4 avril 2019, la Métropole TPM a donc signé avec ses partenaires la convention-cadre du PAPI. Cette convention fixe les modalités de mise en œuvre des actions et leur plan de financement. La signature marque le démarrage officiel des actions du PAPI PCT même si certaines actions ont d'ores et déjà été engagées, sur accord de l'Etat.



Signature du PAPI le jeudi 4 avril 2019



S'adapter au changement climatique, aux intempéries de plus en plus fréquentes, comme aux crues survenues entre 1999 et 2002, dans l'Aude, en Bretagne, dans la Somme et dans le sud-est de la France,... Telles sont les directives du Ministère du Développement Durable qui a engagé, dès 2003, une nouvelle étape dans la politique de prévention des inondations : la mise en œuvre de « Programmes d'Actions de Prévention des Inondations » PAPI. L'Etat impose, au travers de ces plans d'actions, une réflexion à l'échelle du territoire à risque inondation, et la définition d'une politique de prévention et de protection des biens et des personnes.

Inondation 2014

Le PAPI des Petits Côtiers Toulonnais signé le 4 avril 2019

Inondation 2014

La Métropole TPM a signé la convention-cadre du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais le 4 avril 2019, avec ses partenaires, afin de fixer les modalités de mise en oeuvre des actions et leur plan de financement. Certaines actions ont déjà été engagées, d'autres sont programmées dans les années à venir.

De nombreuses actions lancées :

En 2019, sont prévus :

- La mise en place d'un programme d'entretien des cours d'eau ;
- La mise en place d'un dispositif de surveillance et d'alerte des phénomènes inondations
- Les études hydrauliques sur le Las et le Faveyrolles afin de définir des aménagements pour la gestion des crues (Toulon) ;
- Des études et acquisitions foncières pour des bassins de rétention (Six-Fours-les-Plages et la Seyne-sur-Mer) ;
- La réalisation d'un bassin de rétention à Costebelle (Hyères) ;
- La création d'un bassin de rétention sur le Saint Joseph (La Garde) ;
- La finalisation du projet de surélévation du pont sur la RD 559 (Six-Fours/Sanary)...

En 2018 :

- Aménagement de la Sauvette amont (Hyères)

- Actions labélisées par les 3 syndicats : Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, Syndicat Mixte de la Reppe et du Grand Vallat, Syndicat du bassin versant du Gapeau
- Travaux de brise-lame au droit de la plage de Bonne Grâce (Six-Fours)

Le PAPI des Petits Côtiers Toulonnais

Le territoire de Toulon Provence Méditerranée a la particularité d'être situé sur un relief vallonné, entre mer et montagne, traversé par de nombreux fleuves côtiers.

Au fil du temps, la morphologie de ces cours d'eau a évolué, comme le développement et l'aménagement du territoire. Visibles ou dissimulés, les cours d'eau ont peu à peu disparu de la mémoire collective.

Suite aux récentes inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement, la prévention des inondations est devenue une préoccupation collective et prioritaire.

La Métropole TPM, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier et le Syndicat intercommunal de la Reppe et du grand Vallat se sont engagés, en janvier 2017, dans l'élaboration d'un PAPI Complet des Petits Côtiers Toulonnais 2018-2021. Ce programme intègre une gestion durable du risque inondation sur l'ensemble du territoire en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le PAPI est un document qui regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation (débordement de cours d'eau, ruissellement urbain, submersion marine).

Cette démarche s'appuie sur une concertation qui mobilise l'ensemble des acteurs, publics et privés, du territoire afin de définir une stratégie globale et cohérente de gestion des inondations.

Le PAPI des Petits Côtiers Toulonnais se déroulera en deux temps :

- **Inondations**
La première phase (2018-2021), dénommée « PAPI Complet », consiste sur une période courte, à améliorer la connaissance du risque inondation sur le territoire, à mener les premières actions de sensibilisation des populations concernées et de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, ainsi que les premiers travaux d'aménagement ciblés sur les zones à enjeux ;
- La deuxième phase (2022-2027), le « PAPI Complet » n°2, complètera les actions précédentes par des travaux d'aménagement complémentaires ciblés sur les zones à enjeux.

Une démarche partenariale :

La démarche réunit TPM et les collectivités territoriales limitrophes au territoire, les communes, syndicats de rivières, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et les acteurs économiques, la Chambre de l'Agriculture du Var, ceux de la sécurité civile, les professionnels de la santé,... les habitants et visiteurs du territoire, ainsi que la DREAL PACA*, DDTM**, Région PACA, Département du Var et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Sous la forme d'une convention de partenariat entre l'État, le porteur du projet PAPI et les acteurs engagés dans la démarche, les modalités de mise en œuvre du PAPI et son plan de financement sont fixés. Les actions sont financées en partie par des subventions accordées par l'Etat, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau, le reste étant à la charge des différents maîtres d'ouvrages (minimum 20%).

Pour concrétiser la démarche, **le PAPI est labélisé auprès de l'Etat** afin de garantir, sur toute la durée du programme (entre 2 et 6 ans), une adéquation entre les enjeux, les moyens financiers et humains engagés dans la lutte contre les inondations.

Le **programme d'actions** doit être équilibré sur l'ensemble des 7 axes de travail et reposer sur 3 thématiques phares :

La prévention

Inondations
Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la prise de conscience du risque

La prévision

Inondations
Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 : alerte et gestion de crise

Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

La protection

Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 : gestion des écoulements

Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Pour participer à la prévention du risque inondation sur notre territoire, TPM et les communes mettent à votre disposition des outils :

- La mise en ligne prochainement du dossier PAPI labélisé avec les fiches actions retenues et leur suivi.
- La mise en œuvre du logiciel alerte population dès le 1^{er} janvier 2018 sur le territoire. Les communes communiqueront prochainement sur ce nouvel outil.
- La concertation du public. Une adresse courriel est accessible à tous pour recueillir les attentes et observations sur la démarche du PAPI.
papitpm@metropoletpm.fr

Le 1^{er} PAPI des Petits Côtiers Toulonnais labellisé le 28 juillet 2018

Le 1^{er} PAPI des Petits Côtiers Toulonnais a été labellisé après présentation du dossier au Comité d'Agrément de Bassin Rhône Méditerranée le 8 juin 2018 à Lyon puis à la Commission Mixte Inondation le 5 juillet 2018 à Paris.

Ces deux instances ont observé la grande qualité du dossier et ont validé toutes les actions proposées, y compris celles concernant le risque de ruissellement urbain et les premiers travaux sur la Planquette, affluent de l'Eygoutier.

Evaluer son habitation face au risque inondation

La Mission Interrégionale "Inondation Arc Méditerranéen" (MIAM) de la DREAL PACA et le Cyprès viennent de publier un livret d'auto-évaluation "inondation" à l'attention des particuliers téléchargeable ici.

Cette action est avant tout une démarche citoyenne et responsable : face au risque d'inondation, chacun se doit de se préparer dans son quotidien et dans son noyau familial à faire face à un éventuel évènement et à réduire la vulnérabilité de ses biens. Afin de garantir votre sécurité et limiter vos dégâts, agissez : mettez en oeuvre des actions simples et efficaces !

* Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

** Direction Départementale des Territoires et de la Mer

En savoir plus

[Enjeux du territoire - dossier de candidature PAPI \PDF 3.74 Mo](#) [1]

[Site du gouvernement sur les bons réflexes](#) [2]

[Prévention : en cas de pluies intenses, si je suis dans un parking souterrain, j'adopte les bons comportements.](#) [3]

Actualités

Inondations

Actualités

[Picasso à l'honneur!](#) [4]

Autour de l'exposition exceptionnelle "Picasso et le paysage méditerranéen", qui vient d'ouvrir au MAT

[Collecte solidaire de jouets dans les déchèteries TPM](#) [5]

« Laisse Parler Ton Cœur », la collecte annuelle de jouets d'occasion est de retour dans le Var, du 16 au 24 novembre 2019

[Des navettes gratuites affrétées pour tous vos spectacles](#) [6]

Grâce à un partenariat avec le réseau Mistral, des navettes sont dorénavant proposées gratuitement depuis la place de la L

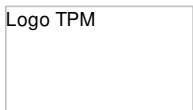
[TPM annonce ses orientations budgétaires pour 2020](#) [7]

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 a été présenté au Conseil métropolitain du mercredi 13 novembre, et approuvé à

[Une année d'actions durables décryptée](#) [8]

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport "développement durable" de l'année

Logo TPM



Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : contact@metropoletpm.fr

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- [\ ACCUEIL](#)
- [\ MENTIONS LEGALES](#)
- [\ PLAN DU SITE](#)
- [\ CONTACT PRESSE](#)

- [\ MÉDIATHÈQUE](#)
- [\ PRESSE](#)
- [\ NOUS REJOINDRE](#)
- [\ LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :

--	--	--	--

URL source: <https://metropoletpm.fr/service/article/prevention-inondations>

LIENS :

- [1] https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/enjeux_du_territoire-dossier_de_candidature_papi.pdf
- [2] <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/campagne-pluie-inondation#e3>
- [3] <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/en-cas-de-pluies-intenses-un-parking-souterrain-a11131.html>
- [4] <https://metropoletpm.fr/actualites/picasso-a-l-honneur>
- [5] <https://metropoletpm.fr/actualites/collecte-solidaire-de-jouets-decheteries-tpm>
- [6] <https://metropoletpm.fr/actualites/navettes-gratuites-affretees-vos-spectacles>
- [7] <https://metropoletpm.fr/actualites/tpm-annonce-orientations-budgetaires-2020>
- [8] <https://metropoletpm.fr/actualites/une-annee-d-actions-durables-decryptee>